

n° 22_DCEEB_01

CONSEIL REGIONAL
24, 25 et 26 février 2022
DELIBERATION

Installation du Haut Conseil Breton pour le Climat

Le Conseil régional convoqué par son Président le 1^{er} février 2022, s'est réuni le 26 février 2022 à l'Hôtel de Courcy à Rennes, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents : Madame Delphine ALEXANDRE, Monsieur Olivier ALLAIN (jusqu'à 11h15), Monsieur Nicolas BELLOIR, Monsieur Yves BLEUNVEN, Monsieur Tristan BRÉHIER, Monsieur Gaël BRIAND, Madame Gaby CADIOU, Monsieur Nil CAOUISSIN, Madame Fanny CHAPPÉ, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur André CROCQ, Monsieur Daniel CUEFF, Madame Forough DADKHAH, Monsieur Olivier DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER-DUPIN, Madame Claire DESMARES, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Julie DUPUY, Madame Laurence FORTIN, Monsieur Maxime GALLIER, Madame Anne GALLO, Madame Aziliz GOUEZ, Madame Gladys GRELAUD, Madame Alexandra GUILLORÉ (jusqu'à 12h05), Monsieur Christian GUYONVARCH (jusqu'à 15h45), Monsieur Loïc HENAFF, Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Kaourintine HULAUD, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Madame Katja KRÜGER (jusqu'à 11h), Madame Émilie KUCHEL, Madame Carole LE BECHEC, Monsieur Olivier LE BRAS (jusqu'à 15h30), Madame Isabelle LE CALLENNEC, Monsieur Patrick LE DIFFON (jusqu'à 15h30), Madame Aurélie LE GOFF (jusqu'à 15h40), Monsieur Fabien LE GUERNEVÉ (jusqu'à 16h), Madame Anne LE HÉNANFF, Monsieur Loïc LE HIR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Gaëlle LE STRADIC, Monsieur Arnaud LÉCUYER (jusqu'à 13h05), Madame Béatrice MACÉ, Monsieur Bernard MARBOEUF, Madame Aurélie MARTORELL, Madame Véronique MÉHEUST, Monsieur Paul MOLAC (jusqu'à 13h), Madame Gaëlle NIQUE, Monsieur Goulven OILLIC, Madame Méлина PARMENTIER, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Fortuné PELLICANO (jusqu'à 15h20), Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Ronan PICHON, Monsieur Pierre POULIQUEN, Madame Christine PRIGENT, Madame Astrid PRUNIER, Monsieur Michaël QUERNEZ, Monsieur Guillaume ROBIC, Madame Régine ROUÉ, Madame Ana SOHIER, Madame Stéphanie STOLL (jusqu'à 16h10), Madame Valérie TABART (jusqu'à 16h), Madame Renée THOMAÏDIS, Monsieur Arnaud TOUDIC (jusqu'à 9h40 puis à partir de 11h10), Monsieur Jérôme TRÉ-HARDY (jusqu'à 14h35 et à partir de 15h), Monsieur Christian TROADEC, Monsieur Simon UZENAT, Madame Marie-Pierre VEDRENNE (jusqu'à 15h20).

Avaient donné pouvoir : Monsieur Olivier ALLAIN (pouvoir donné à M. Bernard MARBOEUF à partir de 11h15), Monsieur Florent DE KERSAUSON (pouvoir donné à Madame Renée THOMAÏDIS), Monsieur Benjamin FLOHIC (pouvoir donné à Madame Kaourintine HULAUD), Madame Alexandra GUILLORÉ (pouvoir donné à Monsieur Yves BLEUNVEN à partir de 12h05), Monsieur Christian GUYONVARCH (pouvoir donné à Ana SOHIER à partir de 15h45), Madame Katja KRÜGER (pouvoir donné à Madame Gaby CADIOU à partir de 11h), Monsieur Olivier LE BRAS (pouvoir donné à Madame Fanny CHAPPE à partir de 15h30), Madame Agnès LE BRUN (pouvoir donné à Monsieur Fabien LE GUERNEVÉ jusqu'à 16h puis à Madame Méлина PARMENTIER à partir de 16h), Monsieur Fabien LE GUERNEVÉ (pouvoir donné à Monsieur Maxime GALLIER à partir de 16h), Monsieur Arnaud LÉCUYER (pouvoir donné à Madame Anne GALLO à partir de 13h05), Monsieur Patrick LE DIFFON

(pouvoir donné à Monsieur Nicolas BELLOIR à partir de 15h30), Monsieur Stéphane De SALLIER DUPIN), Monsieur Patrick LE PENNELLE), Madame Aurélie LE GOFF (pouvoir donné à Monsieur Gérard HULLAUD à partir de 15h40), Monsieur Paul MOLAC (pouvoir donné à Madame Kaourintine MARIKRELL), Madame Gaëlle NICOLAS (pouvoir donné à Madame Isabelle LE CALLENNEC), Monsieur Denis PALLUEL (pouvoir donné à Monsieur Daniel CUEFF), Monsieur Fortuné PELLICANO (pouvoir donné à Madame Gaël LE MEUR à partir de 15h20), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Madame Carole LE BECHEC), Monsieur Stéphane ROUDAUT (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE DIFFON jusqu'à 15h30 puis à Madame Véronique MEHEUST à partir de 15h30), Madame Stéphanie STOLL (pouvoir donné à Monsieur Tristan BREHIER à partir de 16h10), Madame Valérie TABART (pouvoir donné à Madame Aziliz GOUEZ à partir de 16h), Monsieur Arnaud TOUDIC (pouvoir donné à Mme Régine ROUÉ de 9h40 à 11h10), Monsieur Jérôme TRÉ-HARDY (pouvoir donné à Monsieur André CROCQ de 14h35 à 15h), Madame Marie-Pierre VEDRENNE (pouvoir donné à Madame Anne LE HENANFF à partir de 15h20), Madame Adeline YON-BERTHELOT (pouvoir donné à Madame Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO).

Envoyé en préfecture le 07/03/2022
Reçu en préfecture le 07/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220226-22_DCEEB_01B-AR

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 4111-1 et suivants ;

Vu la délibération n°21_DCEEB_SERCLE_01 du 16 et 17 décembre 2021 approuvant l'installation du Haut Conseil Breton pour le Climat ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental lors de sa réunion du 14 février 2022 ;

Vu l'avis de la Commission climat, transitions et biodiversité en date du 17 février 2022 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

DECIDE

Les groupes Hissons haut la Bretagne – Droite, Centre et Régionalistes et Rassemblement National votent contre

- **D'APPROUVER** la composition du Haut Conseil Breton pour le Climat et ses modalités de mise en place ;
- **DE DELEGUER A LA COMMISSION PERMANENTE** les décisions nécessaires au fonctionnement du Haut Conseil Breton pour le Climat, notamment l'affectation budgétaire, l'adoption du règlement intérieur et la nomination des membres.

Direction du climat, de l'environnement,
 de l'eau et de la biodiversité
 Session du Conseil régional - février 2022

Annexe 1 : MEMBRES DU HAUT CONSEIL BRETON POUR LE CLIMAT

Nom	Discipline	Domaines d'expertise	Unité de recherche
Benjamin BERGEROT	Ecologie	Biodiversité Ecologie des communautés et des populations	Ecosystèmes, Biodiversité, Evolution - ECOBIO
Vincent BESSONNEAU	Santé – environnement, chimie analytique	Biosurveillance humaine, exposome chimique, bioinformatique	Institut de recherche en santé, environnement et travail - IRSET
Valérie BONNARDOT	Géographie	Climatologie Changement climatique et impacts sur les agrosystèmes	Littoral, Environnement, Géomatique, Télé-détection - LETG
Christophe CUDENNEC	Hydrologie	Hydrométéorologie et hydroclimatologie Géomorphologie ; Agriculture - environnement	Sol Agro et hydrosystème Spatialisation - SAS
Philippe DAVY	Géophysique - hydrologie	Modélisation de l'environnement Risques environnementaux : inondation, glissements de terrain	Géosciences
Vincent DUBREUIL	Géographie - climatologie	Changement climatique et climatologie urbaine Télé-détection	Littoral, Environnement, Géomatique, Télé-détection - LETG
Florence GOURLAY	Géographie – aménagement du territoire	Développement territorial, politiques et stratégie territoriale, représentations sociales	Géoarchitecture. Territoires, urbanisation, biodiversité, environnement.
Gérard GRUAU	Biogéochimie	Dynamique des transferts de polluants dans les bassins versants Impacts couplés du changement climatique et des activités humaines sur la qualité de l'eau	Géosciences
Marie-Hélène HUBERT	Economie	Economie du changement climatique, de l'énergie et du développement	Centre de Recherche en Economie et Management - CREM
Laurent LABEYRIE	Géophysique - géochimie	Causes et conséquences des changements climatiques Dynamique océan atmosphère et glaces Impacts sur le littoral, niveau de la mer, submersion et érosion	Laboratoire Géosciences Océan - LGO

Nom	Discipline	Domaines d'expertise	
Jean-Pierre LE BOURHIS	Sciences politiques	Analyse des politiques environnementales et de santé-environnement Approches comparatives et multi-niveaux du gouvernement de l'environnement	Arènes (sciences politiques et sociologie)
Thibaut LECOMPTE	Génie civil	Eco-construction, analyses environnementales, thermique et énergétique, matériaux biosourcés et géosourcés	Institut de Recherche Dupuy de Lôme - IRDL
Marion LEMOINE- SCHONNE	Droit	Droit international et gouvernance du climat Normativité environnementale, marchés du carbone, ingénierie climatique	Institut de l'Ouest : Droit et Europe - IODE
Manuel PLANTEGENEST	Ecologie	Biodiversité et services écosystémiques Ecologie des communautés et des interactions en milieu agricole Modélisation en dynamique des populations et épidémiologie	Institut de Génétique Environnement et Protection des Plantes - IGEPP.
Béatrice QUENAULT	Economie	Négociations climatiques internationales Vulnérabilité, adaptation urbaine au changement climatique Prévention des risques de catastrophes Résilience des territoires	Espaces et Sociétés - ESO
Anne ROUE LE GALL	Santé-environnement	Urbanisme favorable à la santé Evaluation d'impact sur la santé Modalisation en santé-environnement Aide à la décision	Arènes
Nicole ROUX	Sociologie	Environnement – Habitat – Genre – Politique - Alternatives sociales	Laboratoire d'Etudes et de Recherches en Sociologie - LABERS
Luis TITO DE MORAIS	Ecologie maritime	Aires marines protégées, halieutique, environnement	
Anne-Marie TREGUIER	Océanographie physique	Courants marins Océan et changement climatique Modèles numériques du climat	Laboratoire d'océanographie physique et spatiale - LOPS
Joan VAN BAAREN	Ecologie	Impact des changements climatiques sur les communautés d'insectes – Agroécologie - Services écosystémiques - Lutte biologique par conservation	Ecosystèmes, Biodiversité, Evolution - ECOBIO



Direction du climat, de l'environnement,
de l'eau et de la biodiversité
Session du Conseil régional - février 2022

Installation du Haut Conseil Breton pour le Climat

Le vote par l'assemblée régionale en session de décembre 2021 du rapport intitulé « *La Région renforce son engagement face au dérèglement climatique* » définit les fondements d'une nouvelle stratégie climatique souhaitée par le Conseil régional de Bretagne. Coordonner l'ensemble des acteurs bretons, mobiliser pour l'action, intégrer l'enjeu climatique au cœur des politiques publiques, s'appuyer sur des propositions opérationnelles sont autant d'objectifs que cette ambition confirme ou renforce. Et pour que la décision publique puisse être la plus éclairée possible, sur un sujet dont les mécanismes sont souvent complexes, la sensibilisation, la formation, l'accès à la donnée environnementale et climatique et la mobilisation des réseaux doivent contribuer à faire émerger les outils d'aide à la décision publique les plus pertinents possibles. L'installation d'un Haut Conseil Breton pour le Climat, tel que le prévoit le Conseil régional, est un élément-clé pour éclairer les choix stratégiques de la Région.

Le rapport de décembre 2021 pose ainsi le principe de la création de ce Haut Conseil Breton pour le Climat. Le présent rapport propose d'en acter la composition, les principales règles de son fonctionnement, ses interactions avec le Conseil régional et les principaux acteurs bretons œuvrant sur la thématique, ainsi que sa feuille de route à compter de 2022 et les moyens alloués par la Région pour rendre possibles ces travaux.

De prochains rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat – GIEC – sont attendus dès 2022 ; leur interprétation et leur traduction au regard des enjeux bretons sera essentielle. L'analyse permanente des effets et impacts du dérèglement climatique en Bretagne sont des éléments d'expertise utiles pour appuyer notamment les travaux en cours concernant les impacts sur l'habitat, l'agriculture, la biodiversité, l'évolution des phénomènes en zone côtière ... La révision de nos stratégies d'atténuation, indispensable au regard des nouvelles ambitions européennes en matière de neutralité carbone, la mesure de l'efficacité de notre feuille de route en faveur de l'adaptation au changement climatique, les interactions entre la démarche engagée par la Région pour l'émergence d'une évaluation environnementale du budget et l'ambition climatique renforcée, les travaux sur l'éco-socio-conditionnalité des aides vont nécessiter des points d'appuis et d'analyse méthodologiques et scientifiques. Sur l'ensemble de ces sujets, le futur Haut Conseil Breton pour le Climat pourra sans aucun doute nous apporter son expertise.

Cette proposition d'organisation du Haut Conseil Breton pour le Climat est le fruit d'un travail de préfiguration itératif conduit entre les acteurs scientifiques eux-mêmes, issus du groupe de préfiguration évoqué plus bas, et le Conseil régional de Bretagne. Elle s'appuie sur l'objectif prioritaire de garantir la collégialité de l'expression et l'indépendance de ses membres, et le principe de séparation entre la production d'un avis scientifique et la prise de décision politique qui peut, le cas échéant, en découler. Elle permet d'engager les premiers travaux de cette instance dès 2022, tout en gardant la possibilité d'ajuster les conditions de son fonctionnement en tant que de besoin.

1. Le rôle du Haut Conseil Breton pour le Climat

L'accompagnement de la démarche Breizh Cop par un Conseil scientifique, dont les avis ont été particulièrement utiles à la démarche, a conduit le Conseil régional à souhaiter pérenniser, dans la durée, l'apport des éclairages scientifiques d'une instance indépendante sur les politiques publiques conduites en matière de lutte et d'adaptation face au dérèglement climatique. Ce Conseil aura pour principale mission d'éclairer, par ses avis et ses recommandations, le Conseil régional sur la cohérence des stratégies thématiques et stratégies de territoire qu'il porte et la pertinence de ses politiques publiques au regard des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (atténuation du changement climatique), et de préparation de la Bretagne aux impacts en cours et à venir du changement climatique (adaptation).

En cela, il s'inspire fortement du Haut Conseil pour le Climat national. Par ailleurs, et en complément, le HCBC contribuera à l'information générale des élu.e.s et du grand public sur le changement climatique et ses impacts en Bretagne. Sur cet aspect indispensable à une citoyenneté éclairée, il s'inspire des groupes d'experts sur le climat qui ont été installés dans d'autres régions françaises.

Les travaux portés par le Haut Conseil pourront se matérialiser par des avis écrits, des rapports, des cahiers thématiques ou tout autre support que le HCBC estimera pertinent pour diffuser les informations produites ou synthétisées.

Le HCBC est un organe consultatif dont l'action s'inscrira en complémentarité et en articulation très étroite avec les acteurs pouvant intervenir sur le champ du dérèglement climatique, et notamment le CESER, l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne, l'Agence Bretonne de la Biodiversité, le Centre de Ressources et d'Expertise Scientifique sur l'Eau en Bretagne (CRESEB) et la chambre régionale d'agriculture.

Une vigilance particulière sera apportée à la coordination et l'articulation avec le CESER, dont les missions d'évaluation et de prospective doivent pouvoir également se nourrir de cet appui. Des échanges de préfiguration ont d'ores et déjà permis d'en préciser les interactions et seront approfondies dès la mise en œuvre du programme de travail.

Excellence scientifique, pluridisciplinarité, indépendance, autonomie, et neutralité sont les principes qui ont guidé la proposition de fonctionnement et sa composition présentés dans ce bordereau.

2. L'organisation et le fonctionnement du HCBC

2.1. Une proposition co-construite avec des scientifiques bretons

Afin de travailler à une proposition de structuration, un groupe de préfiguration du HCBC a été constitué en avril 2021 à partir d'échanges et de propositions issues :

- D'anciens membres du bureau du Comité scientifique de la Breizh COP ;
- Des fédérations de recherche bretonnes : Maison des Sciences de l'Homme de Bretagne (MSHB), Observatoire des Sciences de l'Univers de Rennes (OSUR) et Institut Universitaire Européen de la Mer (IUEM), qui représentent plus de 50 unités de recherche ;
- D'écoles, instituts et universités jugés pertinents : Agrocampus Ouest, l'Institut National de la Recherche en Agronomie et Environnement (INRAe), l'Université de Bretagne Sud (UBS) ;
- D'organismes partenaires de la réflexion régionale : l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne (OEB), l'Agence de la transition écologique (ADEME) Bretagne

In fine, 19 experts ont répondu présent. Les missions proposées par le Conseil régional à ce groupe d'experts étaient de remettre, pour fin 2021, une proposition de fonctionnement de la future instance et l'ébauche de premiers avis sur la stratégie régionale d'adaptation au changement climatique et l'observation et la gestion du trait de côte. Ces premiers avis avaient vocation à servir de test, notamment sur la méthode de travail à mettre en place au sein du groupe mais aussi sur l'organisation des relations avec le Conseil régional. Ces premiers travaux seront nécessairement repris et complétés par le HCBC une fois le conseil officiellement constitué.

Le groupe de préfiguration a réalisé ces travaux préliminaires via :

- 6 réunions plénières pour la proposition de fonctionnement
- Un groupe de travail de 14 membres pour l'avis sur la stratégie d'adaptation (3 réunions)
- Un groupe de travail de 5 membres pour le sujet du trait de côte (4 réunions)

En complément, le groupe d'experts a entamé une réflexion sur les principaux sujets de travail dont le HCBC pourrait s'emparer en 2022, et sert de point d'appui à la proposition de feuille de route présentée ci-dessous.

2.2. Composition

Le Haut Conseil Breton pour le Climat est composé au maximum de 20 membres académiques, nommés pour 6 ans par le Conseil régional. Ses membres sont choisis pour leur expertise dans les domaines des disciplines académiques qui étudient le climat et ses conséquences¹, et sur des critères d'excellence scientifique reconnus par leurs pairs.

La sélection des membres pour la première mandature du HCBC est le résultat d'un appel à candidature auprès des universités et de plusieurs établissements d'enseignement supérieur et instituts de recherche bretons, et la proposition d'un comité de sélection composé d'élus régionaux et de représentants de la recherche bretonne, qui a examiné l'adéquation des compétences scientifiques avec les besoins d'expertises identifiés, l'excellence scientifique et la nature des publications. Il a ainsi retenu :

- 14 membres du groupe ayant participé à la préfiguration du Haut Conseil et qui souhaitent poursuivre leur engagement. Ces membres se sont mobilisés sur proposition des structures d'enseignement supérieur et de recherche nommées plus haut (OSUR, IUEM, MSHB, l'institut Agro, INRAe, UBS). Compte tenu de l'implication des membres et de l'interconnaissance qui s'est progressivement développée, et de leur adéquation avec les critères de sélection, le choix a été fait de ne pas modifier la dynamique en cours.
- 6 membres dans des disciplines complémentaires, comme la santé-environnement, le bâtiment énergie ou l'agronomie par exemple.

Pour des raisons de disponibilité et de facilité, il a été décidé de ne faire appel qu'à des expertises bretonnes, d'autant que les compétences nécessaires étaient toutes présentes au sein des organismes sollicités. En outre, l'expérience du Comité Scientifique de la Breizh COP a fait apparaître de grandes difficultés à mobiliser des expertises extérieures pour des raisons de disponibilité, d'appétence pour un territoire jugé « éloigné » et sans doute une moindre connaissance des enjeux territoriaux.

La liste des membres du HCBC figure en annexe de ce rapport.

Lorsqu'il s'agira de renouveler l'instance, il est proposé que la nomination des nouveaux membres s'appuie à nouveau sur la proposition d'un comité paritaire composé d'élus régionaux et de représentants de la recherche bretonne.

2.3. Fonctionnement

Le Haut Conseil Breton pour le Climat est co-présidé par une femme et un homme, représentant les sciences de la nature et les sciences humaines et sociales. Ils sont choisis par les membres du HCBC.

Dans un esprit d'indépendance et de neutralité, le HCBC décide de ses propres modalités de prise de décision, dans la mesure où celles-ci relèvent d'un processus intégrant la pluralité des expertises, ainsi que celles de son fonctionnement. Il pourra, par exemple, faire appel à des expertises extérieures, en tant que de besoin, sur les sujets traités. Comme les assemblées consultatives régionales, il peut s'autosaisir des sujets qu'il souhaite aborder, et sera ainsi en mesure de questionner toute politique régionale au regard des enjeux posés par le changement climatique.

Cette liberté d'organisation constitue un gage de la confiance donnée au HCBC et de son indépendance.

Afin d'éviter les risques de conflit d'intérêts, à l'image de la procédure mise en place au sein du Haut Conseil pour le Climat national, une déclaration mentionnant les éventuels conflits d'intérêts sera remise par chaque membre lors de l'installation du HCBC. Elle sera réactualisée annuellement.

L'ensemble des règles de fonctionnement sera consigné dans un règlement intérieur écrit.

¹ *Sciences du climat et de la transition énergétique, de l'économie, du droit, de l'urbanisme, de la santé-environnement, de la sociologie, la science politique, l'hydrologie, la biologie, l'agronomie*

2.4. Relations avec le Conseil régional

Chaque année, le Conseil régional fait part de son intérêt pour un éclairage scientifique du Haut Conseil Breton pour le climat sur des politiques publiques régionales, schémas, ou leur déclinaison, au regard des impératifs d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses impacts. Cette proposition constitue le support d'un échange au minimum annuel avec le Haut Conseil, à partir duquel ce dernier élabore son programme annuel de travaux en y intégrant les sujets qu'il souhaite voir intégrés. Ce droit d'auto-saisine n'est limité que par ses capacités à y répondre et le respect de son périmètre de travail, à savoir le changement climatique et ses impacts.

Il informe le Conseil régional de sa feuille de route annuelle et, s'il y a lieu, des éventuels ajouts ou abandons de travaux en cours d'année. En fonction des besoins et urgences, le Conseil régional peut également saisir le Haut Conseil en cours d'année. Le HCBC entretient des relations privilégiées avec la commission climat, transitions et biodiversité. Il rencontre ses membres à *minima* une fois par an.

2.5. Relations avec le CESER

Pour favoriser les synergies, le Haut Conseil Breton pour le Climat échange sur un rythme régulier et *a minima* une fois par an avec le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER). La bonne information respective sur les travaux en cours ou programmés des deux structures est indispensable. Le CESER pourra saisir le HCBC sur toute question relevant de son propre périmètre d'expertise.

2.6. Affectation des moyens de fonctionnement - animation et études

Pour assurer l'animation, le secrétariat et l'appui rédactionnel aux avis produits, le Haut Conseil est appuyé par une cellule d'animation mise à sa disposition par le Conseil régional ; durant la phase de lancement du HCBC, elle est constituée d'un.e chargé.e de mission. Si les travaux conduits devaient le nécessiter, la Région mobilisera, en tant que de besoin, l'équivalent d'un ETP supplémentaire au sein de ses services, pour apporter l'expertise métier sur les thématiques de référence.

Si le statut final retenu par le HCBC devait être adapté pour garantir son indépendance organisationnelle, l'ambition de cet appui ou les conditions de son portage pourraient être revues.

Les frais de déplacement des membres seront pris en charge par le Conseil régional.

A l'image du Haut Conseil pour le Climat national, les productions du Haut Conseil Breton pourront parfois nécessiter la réalisation d'études complémentaires, des travaux de mise en visibilité spécifiques ou l'organisation de sa participation à des colloques ou événements dédiés pour valoriser ses travaux. Le HCBC devra également être en capacité de communiquer indépendamment du Conseil régional sur ses propres avis.

Au regard de ces besoins identifiés, un budget annuel de 50 000 € a été estimé et semble de nature à couvrir ces besoins. Il est proposé que la Commission permanente du Conseil régional propose l'affectation des crédits, au fur et à mesure de l'émergence des besoins pour le lancement du Haut Conseil Breton pour le Climat.

3. La feuille de route du HCBC à partir de 2022

La première année d'existence du HCBC sera marquée par la nécessaire création des conditions de son bon fonctionnement notamment :

- Le choix des co-présidents
- L'établissement des modalités de travail, de gouvernance et des règles déontologiques, à travers un règlement de son fonctionnement
- Une réflexion plus poussée sur le statut du HCBC, de manière à garantir plus encore son indépendance
- Son articulation avec le CESER, l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne (OEB), le Centre de Ressources et d'Expertise sur l'Eau en Bretagne (CRESEB), l'Agence Bretonne de la Biodiversité (ABB)
- Sa mise en réseau avec les autres groupes d'experts sur le climat (niveau régional et national)

Par ailleurs, à partir de premiers échanges avec le Conseil régional, le groupe d'experts qui préfigure le Haut Conseil a identifié plusieurs travaux qui pourraient être menés dès 2022 :

- La contribution à la diffusion et l'appropriation à l'échelle régionale des volumes 2 et 3 du rapport 2021-2022 du GIEC :
 - o Changement climatique : conséquences, adaptation et vulnérabilités ;
 - o Atténuation du changement climatique ;
- Avis sur la méthodologie et/ou l'usage de l'évaluation environnementale du budget régional ;
- Avis sur la déclinaison de règles du SRADDET, plus particulièrement celles portant sur l'adaptation au changement climatique ;
- Approfondissement de l'avis préalable sur la stratégie régionale d'adaptation au changement climatique ;
- Un état de la connaissance sur un ou des enjeux régionaux au regard du changement climatique et de ses impacts.

L'ensemble de ces travaux ne pourra être mené à bien en 2022. Aussi, un travail de sélection et de priorisation des sujets sera effectué par le Haut Conseil lors de ses premières séances de travail.

Il vous est proposé :

- **D'approuver** la composition du Haut Conseil Breton pour le Climat et ses modalités de mise en place,
- **De déléguer à la Commission Permanente** les décisions nécessaires au fonctionnement du Haut Conseil Breton pour le Climat, notamment l'affectation budgétaire, l'adoption du règlement intérieur et la nomination des membres.

Le Président,



Loïg CHESNAIS-GIRARD